



Numéro 123 – 17 OCTOBRE 2024

CSAL SÉANCE du 17 OCTOBRE 2024

Représentants de l'administration :

Mme DESHAYES, M. JOUVE, Mme FARENC, Mme CABANNE, M ABHAMON

Représentants des personnels :

CGT – Finances Publiques : M. VEYLET (T), M. MAYNARD (T)

FO DGFIP : M. MOISSINAC (T), M. DEJOU (T)

SOLIDAIRES Finances publiques : M. GALLOT (T), M. GRIFFAULT (T), M. MARECHAL (T)

M ABHAMON : secrétaire FO Finances publiques : secrétariat adjoint

Mme DESHAYES ouvre la séance à 9h30

En réponse à la déclaration liminaire de FO, Mme DESHAYES indique qu'à partir de l'année 2025, le dispositif de « *ponts naturels* » est supprimé à la DGFIP pour se conformer à la réglementation Fonction Publique.

M VEYLET (CGT) demande si l'autorisation exceptionnelle d'absence est maintenue.

Mme DESHAYES répond par l'affirmative mais ne sait pas encore selon quelle modalité.

M. VEYLET (CGT) demande comment a été réalisé le dernier recrutement de contractuels et le nombre de candidats.

M. DESHAYES répond qu'une fiche de poste est publiée. Les candidats fournissent un CV et une lettre de motivation. Suite à l'examen des dossiers de candidature, des entretiens sont réalisés avec les candidats présentant le profil requis. Pour le recrutement d'octobre 2024, la direction a reçu 160 demandes et une trentaine de candidats ont été reçus en entretien pour sept finalement engagés.

M. MAYNARD (CGT) rappelle la position de son organisation syndicale qui revendique le recrutement de titulaires en privilégiant le concours qui garanti l'égalité de traitement entre les candidats. De plus la pluralité de statut d'emploi est préjudiciable à la fois pour les fonctionnaires (contraintes sur les

mutations) et les contractuels qui ne disposent pas de toutes les garanties liées au statut général des Fonctionnaires.

Mme DESHAYES répond que le nombre de candidats aux concours est trop faible, ce qui justifie de recourir aux contractuels pour combler les emplois vacants de manière rapide.

1°) Approbation des PV des CSAL du 26 mars 2024 et du 4 juin 2024 (pour avis)

Sans observation les PV sont approuvés à l'unanimité.

2°) Bilan 2023 de la formation professionnelle(pour information) et plan local de formation 2024 (pour avis)

Mme FARENC présente le bilan de la formation en 2023.

Elle indique que le nombre de « journées stagiaires » en 2023 était de 831,50 en progression de 27,66 % par rapport à 2022. Cependant elle fait observer qu'en raison du COVID la comparaison est à relativiser.

L'équipe locale de formation se compose de 20 formateurs, en augmentation de 4 par rapport à 2022.

Les principales formations organisées cette année ont été :

- Formations aux agents des France services
- Gest Loc – module gestion TU
- Cadre rénové de l'entretien professionnel
- Gestion sur le suivi des régies
- Gest ODL
- Formation sur le suivi et la mise en place du contrôle hiérarchisé de la paye
- Préparation au concours interne spécial

M VEYLET (CGT) relève le fort taux d'absentéisme aux e-formation (41,16% des agents inscrits). Il considère que ce taux s'explique car ce type de formation ne répond pas aux attentes des agents notamment pour des sujets techniques où il convient d'organiser des formations en présentiels.

Mme DESHAYES indique que certaines e-formation sont un pré-requis pour une formation en présentiel. S'il y a des besoins spécifiques, il convient de l'en informer pour qu'elle transmette à la Direction Générale.

Mme FARENC poursuit en présentant le plan local de formation 2024 dont les objectifs sont :

- former les agents dans l'appropriation des méthodes et outils de travail des différents métiers selon les axes du PNF 2024
- former à la sécurité incendie (PSC1, EPI)
- formations pour l'amélioration des conditions de vie au travail (adaptation à la retraite, faire face à l'agressivité, manager à distance et en télétravail)
- développer les préparations aux concours

Note : Les trois formations pour l'amélioration des conditions de vie au travail ont été proposées par les représentants de la CGT Finances publiques et sont financées par le budget de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du CSAL.

Mme DESHAYES soumet le plan local de formation 2024 au vote :
2 POUR (CGT), 5 ABSENTATION (FO, SOLIDAIRES)

3°) Durée et horaires de travail pour les services d'Aurillac situés Bat H, Bat Q de la cité administrative d'État et au 3 place des Carmes (pour avis)

Mme FARENC présente le projet de modifications des plages horaires fixes et variables des agents des sites : bâtiments H, Q, 3 place des Carmes. Trois choix nous sont proposés avant d'être soumis au vote des agents.

Mme DESHAYES soumet ces propositions aux votes :
4 POUR (CGT, FO)
3 CONTRE (Solidaires)

4°) Bilan 2023 du télétravail (pour information)

Mme FARENC présente le bilan du télétravail pour l'année 2023.

Au 31 décembre 2023, 54 924 agents de la DGFIP bénéficiaient d'une ou plusieurs autorisations de télétravail répartis entre les catégories A+ (11,1%), A (24,1%), B (43,6%) et C (21,2%).

Le dispositif s'est poursuivi en 2024 avec 57 872 bénéficiaires d'une ou plusieurs autorisations de télétravail recensés au 30 juin 2024 dont 154 agents pour la DDFiP du Cantal.

Au plan national il y a eu 82 refus de télétravail, aucun dans le Cantal. 24 refus ont donné lieu à un recours.

Dans notre département 3 télétravailleurs le sont pour raisons médicales.

5°) Observatoire interne 2024 (pour information)

M. JOUVE présente les résultats de l'enquête sur l'observatoire interne 2024.

Localement, ce sont 109 agents de la DDFiP du Cantal qui ont participé à cette enquête, soit un taux de participation de 48 %, en hausse de 9 points par rapport à l'année 2023.

M. VEYLET (CGT) souligne que certains constats rejoignent ceux effectués, entre autres, par les psychologues de l'association EIPAS. Notamment, seulement 37 % des répondants de la DDFiP du Cantal « *sont satisfaits de leur charge de travail* » contre 46 % pour l'ensemble de la DGFIP et 60 % pour la fonction publique d'État. Ceci traduit un nombre d'emploi insuffisant au regard de la charge de travail.

De plus seulement 24% des répondants de la DDFiP se sentent « *acteur / actrice des changements conduits au sein de leur Direction* » (21 % à la DGFIP et 52% dans la fonction publique d'État). Comment pourrait-il en être autrement quand les agents sont parfois à peine informés de décisions qui les concernent pourtant directement.

Enfin le taux de stress (évalué sur une échelle de 0 à 10) est à la DDFiP du Cantal 6,9 (5,9 pour la DGFIP et 6,7 pour la fonction publique d'État).

M. JOUVE conteste le défaut d'information apporté aux agents. Concernant le fait de se sentir « *acteur / actrice du changement* », il rappelle que la Direction Générale des Finances Publiques sort d'une période de réformes imposées de grande ampleur qui justifie ces chiffres.

Mme DESHAYES considère que la direction locale doit travailler à mieux associer les agents aux projets et leur donner ainsi une meilleure visibilité sur leur avenir, ce qui aura également un impact positif sur le stress ressenti.

M VEYLET (CGT) répond qu'une première étape nécessaire serait de mieux prendre en compte les demandes des représentants du personnel.

6°) Questions diverses

M. VEYLET (CGT) demande un point d'information sur la campagne de promotion par liste d'aptitude en cours, le nombre de candidats et les critères de promotion.

Mme FARENC répond qu'une réunion de présentation, destinée aux 17 candidats, se tiendra le 18 octobre. Les critères de sélection sont ceux fixés par la note nationale, notamment la capacité à se projeter dans le grade supérieur, la mobilité... Elle rappelle que le fait d'être proposé une année ne garanti pas de l'être les années suivantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

Les représentants CGT Finances publiques, Laurent VEYLET, Joël MAYNARD